

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	v
À PROPOS DES AUTEURS	vii

PARTIE I RÈGLES GÉNÉRALES

CHAPITRE 1

LE RÔLE DE L'EXPERT

Catherine Piché et Shana Chaffai-Parent	3
I. HISTORIQUE ET CONSTAT DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'EXPERTISE	3
A. Origines mixtes de l'expertise	3
1. <i>Mixité du droit de la preuve québécois</i>	3
2. <i>Évolution historique vers l'expertise partisane en droit québécois</i>	4
B. Historique des réformes relatives à l'expertise	5
1. <i>Réforme anglaise de Lord Woolf</i>	5
2. <i>Réforme de l'expertise québécoise des années 2000 et « Nouvelle culture judiciaire »</i>	6
3. <i>Arrivée du nouveau Code en 2016</i>	8
C. Constat des problématiques liées à l'expertise	9
1. <i>Problématiques généralisées</i>	9
2. <i>Tendance de l'expert à favoriser la thèse de la partie qui l'a nommé</i>	10
a) Aspects psychologiques	10
b) Aspects procéduraux	12
D. Rappel à l'ordre des tribunaux	13
1. <i>Indices de partialité des experts</i>	13
2. <i>Conséquences de la partialité de l'expertise</i>	15
E. Élargissement du corpus des connaissances scientifiques	16

1. <i>Analphabétisme scientifique de la profession juridique et risque de découverte de vérité faussée.....</i>	16
2. <i>Usurpation du rôle du juge par l'expert</i>	17
3. <i>Opinions scientifiques contradictoires.....</i>	18
II. NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE ET EXPERTISE.....	19
A. Principes directeurs et mission de l'expert.....	19
1. <i>Mission d'éclairage.....</i>	19
a) Définition nouvelle de l'expert.....	19
b) Mission d'éclairage de l'expert en vertu du nouveau Code.....	20
c) Interprétation de la mission d'éclairage de l'expert	20
2. <i>Nécessité de l'expertise</i>	22
3. <i>Compétence de l'expert.....</i>	23
4. <i>Impartialité, objectivité et rigueur de l'expert.....</i>	23
5. <i>Priorisation de l'expertise commune</i>	25
a) Principe de priorisation au nouveau Code	25
b) Des oppositions face à l'expertise commune jusqu'à la nouvelle règle.....	25
c) Les avantages de l'expertise commune.....	27
B. Objet de la preuve d'expert, admissibilité et valeur probante.....	27
1. <i>Opinion fondée sur la preuve</i>	27
2. <i>Admissibilité et valeur probante.....</i>	29
C. Rôle accru du tribunal dans l'administration de la preuve d'expert	33
1. <i>Gestion de l'instance et proportionnalité</i>	33
2. <i>Conciliation d'opinions contradictoires</i>	36
a) Conciliation d'opinions contradictoires en vertu du nouveau Code	36
b) «Hot-Tubbing» australien.....	37
3. <i>(Non-)témoignage de l'expert lors du procès.....</i>	38
D. Rôle des avocats dans l'administration de la preuve d'expert	40
1. <i>Relation entre l'avocat et l'expert et leurs rôles et responsabilités respectifs</i>	40
2. <i>Rôle de l'avocat quant au rapport de l'expert et sa conformité</i>	43
a) Assistance nécessaire de l'avocat.....	43
b) Considérations éthiques et déontologiques	43

c) Expertise et règlement des différends.....	45
BIBLIOGRAPHIE.....	46
 CHAPITRE 2	
L'EXPERTISE COMMUNE : UN CHANGEMENT CULTUREL	
Geneviève Cotnam	51
I. INTRODUCTION.....	51
II. L'EXPERTISE : LA SOURCE DE TOUS LES MAUX?.....	52
A. L'expertise au banc des accusés.....	52
B. Cheminement vers l'expertise commune.....	53
1. <i>Initiative du législateur</i>	54
2. <i>Initiatives des tribunaux</i>	54
C. La solution préconisée par le nouveau Code	56
III. LA RESPONSABILITÉ DES PARTIES ET DES TRIBUNAUX....	58
A. La responsabilité des parties de considérer l'expertise commune	58
1. <i>Avant le stade des procédures judiciaires</i>	58
2. <i>Au stade du protocole</i>	59
3. <i>À tout moment durant les procédures judiciaires</i>	60
B. La responsabilité du tribunal	61
1. <i>Examen du protocole</i>	61
a) Si les parties ont convenu d'une expertise commune	61
b) Examen des motifs invoqués par les parties pour écarter l'expertise commune	61
2. <i>En cours d'instance</i>	62
IV. EXAMEN DES CRITÈRES CONSIDÉRÉS	62
A. Critères propres au litige.....	62
1. <i>L'objet et la pertinence de l'expertise</i>	63
2. <i>La proportionnalité</i>	65
a) La nature et la complexité du litige	66
b) Les délais	67
c) Les coûts	69
B. Critères propres aux parties.....	70
1. <i>Les frais déjà engagés</i>	70
2. <i>Le droit à une défense pleine et entière</i>	71

V.	LES MODALITÉS DE L'EXPERTISE COMMUNE	72
A.	Le choix de l'expert	72
B.	Les paramètres du mandat.....	73
C.	Les communications avec l'expert.....	74
D.	Le coût de l'expertise et le paiement des honoraires	76
E.	Les délais pour la production de l'expertise	77
F.	Le rapport de l'expert	77
G.	La possibilité pour une partie de déposer un rapport additionnel	78
VI.	DISTINCTION ENTRE L'EXPERT COMMIS PAR LE TRIBUNAL ET L'EXPERT COMMUN.....	80
A.	Le choix de l'expert	80
B.	Paramètres du mandat de l'expert	81
C.	Les pouvoirs de l'expert.....	82
D.	Le rapport de l'expert	82
VII.	CONCLUSION.....	83
	BIBLIOGRAPHIE	84

CHAPITRE 3

CONTENU DU RAPPORT ET DEMANDE DE REJET

<i>Isabelle Hudon</i>	87	
I.	LIMITE ÉTABLIE.....	87
II.	CONTENU CODIFIÉ.....	91
A.	Concision et clarté	91
B.	Précisions.....	92
C.	Témoignages recueillis	93
D.	Dépôt au greffe	94
III.	ENCADREMENT LÉGISLATIF	96
A.	Devoirs de l'expert.....	96
1.	<i>Serment et déclaration</i>	96
2.	<i>Informations requises</i>	97
IV.	REPLACEMENT, DÉSAVEU ET REJET.....	101
A.	Désaveu ou remplacement.....	102
B.	Rejet du rapport	103
1.	<i>Irrégularité ou erreur grave</i>	103

2. <i>Partialité</i>	104
a) Remarques générales	104
b) Analyse de la décision White Burgess Langille Imman....	107
(i) Mise en situation	107
(ii) Examen de l'admissibilité	108
(iii) Application aux faits	110
c) Synthèse	110
V. CONCLUSION.....	112
 CHAPITRE 4	
TÉMOIGNAGE DE L'EXPERT ET TRAITEMENT DES FRAIS D'EXPERTISE	
Shaun E. Finn	113
I. LE RAPPORT D'EXPERTISE ET LE TÉMOIN EXPERT EN VERTU DE L'ANCIEN CODE	114
A. Qualification de l'expert	114
B. Témoignage en chef de l'expert	118
C. Contre-interrogatoire de l'expert	119
II. UN VENT DE CHANGEMENT	120
A. L'argument institutionnel contre l'expertise	120
B. La réforme de l'expertise inaugurée par Lord Woolf	120
C. Une nouvelle culture judiciaire au Québec.....	122
III. LE TÉMOIN EXPERT EN VERTU DU NOUVEAU CODE.....	125
A. Le nouveau rôle de l'expert ou le nouvel objectif de l'expertise	125
B. Conséquences pour la qualification et l'interrogatoire en preuve principale.....	126
C. Le rapport d'expertise doit être bref mais suffisamment détailé	127
D. Certaines exceptions qui s'appliquent au témoignage d'expert	128
IV. L'EXPERTISE ET LES FRAIS DE JUSTICE	131
A. Les frais d'expertise sont des frais de justice	131
B. Le tribunal jouit d'une importante discrétion en matière de frais d'expertise.....	132

C. Le principe de la proportionnalité s'applique à l'octroi des frais d'expertise.....	134
CONCLUSION	134

PARTIE II TYPES D'EXPERTISE

CHAPITRE 5

EXPERTISES SERVANT À ÉVALUER LE PRÉJUDICE CORPOREL

<i>Emmanuel Préville-Ratelle</i>	137
I. REMARQUES PRÉLIMINAIRES	137
II. EXPERTISES MÉDICALES ET PSYCHOLOGIQUES	137
III. EXPERTISE DE CONSEILLER D'ORIENTATION OU DE CONSULTANT EN EMPLOYABILITÉ	145
IV. EXPERTISE D'ERGOTHÉRAPIE	152
V. EXPERTISE ACTUARIELLE	156

CHAPITRE 6

EXPERTISE EN MATIÈRE FAMILIALE

<i>Yaël Lachkar et Gabriel Chaloult Lavoie</i>	163
I. DEMANDE D'EXPERTISE	165
II. EXPERTISE ORDONNÉE PAR LE TRIBUNAL	167
III. REFUS DE COLLABORER À L'EXPERTISE	168
IV. CHOIX DE L'EXPERT	170
A. Service de recherche d'expertise psychosociale de la Cour supérieure	171
B. Recours à l'expert privé	172
V. DEMANDE DE REJET DE L'EXPERTISE	173
VI. DISCRÉTION DU TRIBUNAL QUANT AUX RECOMMANDATIONS DE L'EXPERT	174
VII. LE RAPPORT DE L'EXPERT	176
A. Dépôt du rapport	176
B. Témoignage de l'expert	177

C. Secret professionnel et confidentialité.....	178
BIBLIOGRAPHIE	181
 CHAPITRE 7	
CERTAINES EXPERTISES PROPRES AU DROIT CRIMINEL	
Nicholas St-Jacques et Lida Sara Nouraie.....	183
I. INTRODUCTION.....	183
II. EXPERTISE PSYCHIATRIQUE	184
A. Objectifs.....	184
B. Méthodologie et contenu de l'expertise	184
1. Troubles mentaux en droit criminel	184
2. Contenu de l'expertise.....	185
3. Expertises parallèles à l'expertise psychiatrique	188
C. Points à surveiller	190
1. Non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux	190
2. Automatisme	191
3. Aptitude à subir son procès.....	194
4. Autres utilisations	194
III. EXPERTISE PHARMACOCINÉTIQUE.....	195
A. Objectifs.....	195
B. Méthodologie et contenu de l'expertise	196
1. Expertise pharmacocinétique fondée sur un scénario de consommation.....	197
2. Expertise pharmacocinétique fondée sur un rétrocalcul.....	197
C. Points à surveiller	198
IV. EXPERTISES TOXICOLOGIQUE ET PHARMACOLOGIQUE....	200
A. Objectifs.....	200
B. Méthodologie et contenu de l'expertise	200
C. Utilisations spécifiques et points à surveiller.....	202
1. Mesure du degré d'intoxication	202
2. Compatibilité des symptômes avec l'intoxication.....	203
3. Intoxication volontaire	204
4. Intoxication volontaire extrême	205
5. Intoxication involontaire	207
6. Fins médicolégales	207

V.	EXPERTISE EN GÉNÉTIQUE	208
A.	Objectifs.....	208
B.	Méthodologie et contenu de l'expertise	208
C.	Points à surveiller	210
VI.	EXPERTISE EN ÉCRITURES ET EN DOCUMENTS	212
A.	Objectifs.....	212
B.	Méthodologie et contenu de l'expertise	213
VII.	EXPERTISE JURICOMPTABLE	214
A.	Objectifs.....	214
B.	Méthodologie et contenu de l'expertise	215
C.	Points à surveiller	217
	BIBLIOGRAPHIE	217

CHAPITRE 8

ÉVALUATION DES PERTES ÉCONOMIQUES

Jean-François Lamoureux et Donald Ouellette 219

I.	REMARQUES GÉNÉRALES	219
A.	L'avocat est le capitaine, l'expert est le pilote.....	219
B.	Importance de la communication	220
C.	L'identification du contexte juridique.....	220
D.	Nécessité pratique de l'expert	221
II.	RAPPEL DES PRINCIPES JURIDIQUES FONDAMENTAUX....	222
A.	Introduction	222
B.	Caractère direct, immédiat et certain des dommages	223
C.	Notion de dommages «prévisibles»	224
III.	LES LIMITES JURISPRUDENTIELLES	225
A.	États financiers vérifiés ou non vérifiés.....	225
B.	Les impôts.....	226
C.	La «perte de chance» ou les «dommages sur les dommages»... <td>227</td>	227
D.	L'obligation de minimiser	227
IV.	LES MÉTHODES DE CALCUL.....	228
A.	Pertes de profits	228
1.	<i>Approche avant et après</i>	229
2.	<i>Approche fondée sur un ou des comparables</i>	231
3.	<i>Approche «si ce n'était de»</i>	232

B.	Propriété intellectuelle	234
1.	<i>Dégorgement des profits</i>	234
2.	<i>Royautés hypothétiques</i>	234
3.	<i>Pertes réelles subies</i>	235
C.	Perte de valeur d'une entreprise	235
1.	<i>Approche fondée sur l'évaluation de l'entreprise</i>	235
a)	Approche fondée sur la valeur de liquidation	235
b)	Approche fondée sur la continuité d'exploitation	236
(i)	Méthodes fondées sur la rentabilité	236
(ii)	Méthodes fondées sur le marché	237
(iii)	Méthode fondée sur les actifs	238
2.	<i>Scénario de la mort lente</i>	238
D.	Polices d'assurance	238
1.	<i>Formule – Bénéfice brut</i>	239
2.	<i>Formule – Profits</i>	240
3.	<i>Frais supplémentaires</i>	241
CHAPITRE 9		
DÉTERMINATION DE LA CAUSE D'UN SINISTRE ET ÉVALUATION DES RÈGLES DE L'ART		
<i>Marc Lemaire</i>		243
I.	CAUSE : DÉFINITIONS	243
II.	RÈGLES DE L'ART : DÉFINITIONS	245
III.	RÔLE DE L'EXPERT DANS LA RECHERCHE DE LA CAUSE	247
IV.	CAS PARTICULIERS	249
A.	Incendie et recherche de cause	249
B.	Polygraphe : rôle dans la recherche de la cause et de la vérité	253
C.	Responsabilité professionnelle	257
1.	<i>Médecin</i>	257
2.	<i>Notaire et avocat</i>	262
3.	<i>Comptable</i>	264
4.	<i>Ingénieur, architecte, construction et règles de l'art</i>	264
5.	<i>Pompiers</i>	271
V.	QUAND UN EXPERT DÉPASSE SON RÔLE	274
VI.	EN GUISE DE CONCLUSION	277

